

Sara Picazo <cybersara@gmail.com>

Réclamation 233490 - PIC - maison Blanche Avron - DD75

ARS-IDF-SIGNAUX-SANITAIRES <ars-idf-signaux-sanitaires@ars.sante.fr> 3 décembre 2024 à 15:31
À : "cybersara@gmail.com" <cybersara@gmail.com>
Cc : ARS-DD75-VILLE-HOPITAL <ars-dd75-ville-hopital@ars.sante.fr>

Madame

Nous faisons suite à votre réclamation du 7 aout 2024, concernant votre demande d'accès à votre dossier médical.

Tout d'abord, nous vous prions de bien vouloir excuser cette réponse tardive qui résulte des nombreuses saisines et du temps mis à analyser et répondre à chacune d'elle en fonction de la complexité ou de la gravité des faits énoncés.

Nous vous précisons que l'ARS n'émet pas d'avis sur les règles d'exercice professionnel ou la mise en œuvre des modalités d'accompagnement (notamment décision de traitement, choix du traitement). Les investigations qu'elle mène dans le cadre de l'instruction de la réclamation n'ont donc pas valeur d'expertise médicale notamment dans le cas d'erreur médicale. Les suites données ne revêtiront aucun caractère de réparation d'un préjudice dont vous vous estimeriez victime. Quelles que soient les constatations effectuées, l'Agence n'est pas compétente pour se prononcer sur les éventuelles responsabilités des structures ou des professionnels mais s'intéresse au respect des réglementations et des processus de soins.

Dans le cadre du traitement de votre réclamation, nos services se sont rapprochés de l'établissement pour obtenir des éléments sur la situation et les faits que vous avez signalés.

L'établissement nous a transmis une copie du courrier qu'il vous a adressé le 12 septembre 2024 ainsi que les preuves d'envois.

Si vous estimez que le dossier est incomplet, nous vous informons que vous pouvez saisir la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) qui est une autorité administrative indépendante chargée de veiller à la liberté d'accès aux documents administratifs et aux archives publiques ainsi qu'à la réutilisation des informations publiques. Vous trouverez sur ce lien les modalités de saisine : https://www.cada.fr/contacter-la-cada

Nous vous prions d'agréer, Madame, notre considération distinguée.

Département Réclamations, Evénements Indésirables et Vigilances

Direction Veille et Sécurité Sanitaire

13 RUE DU LANDY, 93200 SAINT DENIS





N.B. : Vous pouvez nous adresser des messages sécurisés en utilisant le compte de dépôt : cliquez ici

« L’Agence régionale de santé Ile-de-France a mis en place un traitement informatisé de suivi des réclamations des usagers du système de santé. Vous pouvez exercer auprès de l’Agence Régionale de Santé d’Ile-de-France votre droit d’accès prévu par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés, et rectifier à tout moment les données enregistrées. »

Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :



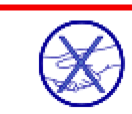




Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



Porter un masque quand on est malade